

Les membres de l'UCESIF adoptent leur Charte sociale



INTERNATIONAL

PUBLIÉE LE 20/02/2013

Les Conseils des vingt-deux pays qui composent l'Union des Conseils Economiques et Sociaux et Institutions Similaires des États et gouvernements membres de la Francophonie ([UCESIF](#)) ont adopté leur Charte sociale, le 17 décembre 2012.

Il s'agit de la première publication de l'UCESIF parue avec le soutien de l'Organisation Internationale de la Francophonie.

La Charte a été élaborée dans une approche holistique. Elle rassemble des droits appartenant à différents champs, y compris des droits de nouvelle génération. Son principal objectif est de fournir à l'action de ses membres un cadre à la fois normatif et opérationnel qui soit le plus complet possible. La Charte s'articule ainsi autour de sept volets complémentaires rassemblant 54 principes et droits fondamentaux déclinés en 107 objectifs opérationnels associés à plus de 300 indicateurs de suivi des réalisations et des progrès.

Dotée ainsi d'un dispositif de suivi de l'application des droits, La Charte revêt un caractère programmatique, tourné essentiellement vers l'action. Ces droits fondés sur le socle des valeurs universelles de la Francophonie visent à leur mise en place effective.

La Charte est également construite dans une dimension dynamique. Susceptible d'intéresser les institutions similaires d'autres pays qui partagent la culture juridique francophone, elle est vouée à contribuer à la rénovation du débat sur les droits sociaux afin d'en renforcer la visibilité, l'accessibilité et l'effectivité.

Ensemble, les droits, les objectifs et les indicateurs répertoriés dans La Charte constituent de véritables indicateurs pour la

démocratie : la gouvernance responsable, la reconnaissance de la légitimité et du rôle des acteurs sociaux dans la vie de la cité.

[Pour consulter la charte, cliquez ici.](#)